

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2023-053

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2023

Sommaire

Sous-préfecture de Cosne-Cours sur Loire /

58-2023-04-17-00003 - Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales (1 page)

Page 3

Sous-préfecture de Cosne-Cours sur Loire

58-2023-04-17-00003

Arrêté portant nomination des membres des
commissions de contrôle des listes électorales

{signataire}



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Arrêté du 17 avril 2023 n°

modifiant l'arrêté n°58-2022-03-11-00002 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire

Le préfet de la Nièvre
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Daniel BARNIER en qualité de préfet de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Christophe HURAUULT, sous-préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU l'arrêté n°2020-SPCOSNE-247 du 07 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU l'arrêté n°58-2022-03-11-00002 du 11 mars 2022 portant modification de l'arrêté n°2020-SPCOSNE-247 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU la démission de Mme Aurélie DURAND déléguée de l'administration au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de St Vérain ;

VU la proposition du maire de St Vérain ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;
ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n°58-2022-03-11-00002 du 11 mars 2022, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire peut faire l'objet, est modifié ainsi qu'il suit pour la commune de St vérain : Monsieur Daniel MANTELET est désigné délégué de l'administration en remplacement de Mme Aurélie DURAND.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, des voies de recours suivantes :

- recours gracieux formulé auprès de mes services ;
- recours hiérarchique auprès de M. le ministre de l'intérieur ;
- recours contentieux, dans les deux mois suivant la notification, devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, B.P. 61616 – 21016 Dijon Cedex. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 3 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire et le maire de la commune concernée est chargée, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Cosne-Cours-sur-Loire, le 17 avril 2023
Le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire,


Christophe HURAUULT